



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 mai 2019
(OR. en)

9021/19

ECOFIN 468
UEM 139
SOC 346
EMPL 260

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Projet de conclusions du Conseil Ecofin sur les bilans approfondis et la mise en œuvre des recommandations par pays de 2018

Les délégations trouveront ci-joint le projet de conclusions du Conseil sur les bilans approfondis et la mise en œuvre des recommandations par pays de 2018, approuvé par le CEF le 2 mai 2019.

Projet de conclusions du Conseil Ecofin sur les bilans approfondis et la mise en œuvre des recommandations par pays de 2018

Le Conseil Ecofin:

1. SALUE la publication par la Commission des rapports par pays, dans lesquels sont inclus les bilans approfondis dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM), qui analysent les politiques économiques de chaque État membre et présentent un suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2018. SE FÉLICITE également de la communication qui les accompagne, dans laquelle figurent les conclusions de la Commission sur la détection et la gravité des déséquilibres.
2. TIENDRA compte de ces éléments, ainsi que des conclusions du Conseil du 22 janvier 2019 sur l'examen annuel de la croissance et le rapport sur le mécanisme d'alerte, des programmes nationaux de réforme, des programmes de stabilité ou de convergence et de la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, lors de l'adoption des recommandations par pays de 2019.

I. BILANS APPROFONDIS

3. ESTIME que les bilans approfondis présentent une analyse exhaustive et de grande qualité de la situation du pays pour chaque État membre examiné. RECONNAÎT que des outils d'analyse pertinents, complétés par une analyse qualitative de fond, ont été utilisés au vu des difficultés spécifiques de chaque économie.
4. CONVIENT que les treize États membres examinés dans le cadre des bilans approfondis (Allemagne, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Suède) connaissent des déséquilibres macroéconomiques dont la nature et l'ampleur varient selon la PDM.

5. ESTIME, comme la Commission, que trois États membres (Chypre, Grèce et Italie) présentent des déséquilibres excessifs.
6. PREND NOTE du fait que la Commission a l'intention de continuer à examiner l'évolution de la situation dans l'ensemble des États membres présentant des déséquilibres ou des déséquilibres excessifs, et les mesures adoptées par ceux-ci, dans le cadre du suivi spécifique.
7. RÉAFFIRME qu'il y a lieu d'utiliser la PDM pleinement et d'une manière transparente et cohérente, en assurant la maîtrise de la procédure par les États membres, y compris l'activation de la procédure concernant les déséquilibres excessifs lorsque la Commission et le Conseil le jugent opportun. ESTIME que chaque fois que la Commission constate qu'un État membre se trouve en situation de déséquilibre excessif, mais ne propose pas au Conseil d'engager la procédure pour déséquilibre excessif, elle devrait expliquer clairement et publiquement les motifs de sa décision.
8. SE RÉJOUIT de constater que la correction des déséquilibres macroéconomiques a progressé dans l'UE grâce à la croissance du PIB et aux efforts consentis par les États membres. SOULIGNE que des vulnérabilités persistent dans certains États membres, surtout lorsqu'elles sont liées à des déséquilibres persistants en termes de stocks, en particulier si les déséquilibres résultant des encours de la dette privée et de la dette publique demeurent à des niveaux historiquement élevés et que leur correction n'est pas assez rapide. MET EN EXERGUE que des niveaux d'endettement élevés réduisent la marge qui permettrait d'absorber de futurs chocs économiques négatifs. INSISTE sur le fait qu'il est nécessaire de continuer à suivre les évolutions lorsqu'il existe des signes pouvant indiquer des tendances non soutenables, en particulier lorsqu'elles sont liées à une hausse rapide des prix immobiliers et à une augmentation rapide des coûts salariaux unitaires.

9. NOTE que des progrès importants ont été accomplis par la plupart des pays débiteurs nets pour corriger le déficit de leur balance courante, mais que l'encours élevé de la dette extérieure reste une source de vulnérabilité dans un certain nombre d'États membres. Simultanément, CONSTATE que d'autres États membres affichent, au contraire, d'importants excédents de la balance courante, qui persistent, en ne montrant que de timides signes de réduction. RÉAFFIRME que les États membres qui présentent un déficit de la balance courante ou une dette extérieure élevée devraient en outre chercher à améliorer leur compétitivité et à prévenir une croissance excessive des coûts salariaux unitaires. Les États membres dont la balance courante affiche un excédent important devraient renforcer encore les conditions permettant de promouvoir la hausse des salaires, tout en respectant le rôle des partenaires sociaux, et continuer à mettre en œuvre, à titre prioritaire, des mesures qui favorisent l'investissement et soutiennent la demande intérieure et le potentiel de croissance, ce qui faciliterait également le rééquilibrage.
10. SOULIGNE que des mesures et un engagement résolu en faveur des réformes structurelles visant à réduire les déséquilibres sont nécessaires dans tous les États membres, y compris lorsqu'ils sont confrontés à des déséquilibres macroéconomiques affectant le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Il convient de corriger les déséquilibres d'une manière durable, qui améliore la résilience et réduise les risques, en s'attachant surtout aux défis majeurs, et en créant les conditions propices à une croissance et des emplois durables.

II – MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

11. RAPPELLE que l'analyse pluriannuelle de la Commission indique qu'un certain nombre de recommandations par pays portent sur des problèmes structurels à long terme dont la résolution demande du temps et que des résultats tangibles mettent du temps à se concrétiser. SE FÉLICITE de l'analyse pluriannuelle de la Commission concernant la mise en œuvre des recommandations par pays, selon laquelle au moins "certains progrès" ont été accomplis pour plus des deux tiers des recommandations depuis le lancement du Semestre européen en 2011. NOTE que la mise en œuvre globale des recommandations par pays pour 2018 est loin d'être achevée et que la mise en œuvre des réformes continue de varier selon les domaines d'action et les pays. SOULIGNE que la réalisation de nouveaux progrès en matière de réformes nécessite une attention constante et une forte appropriation au niveau national.

12. MET EN AVANT que, compte tenu de la recrudescence des risques et du ralentissement de la croissance au niveau mondial, il est essentiel de mettre plus vigoureusement en œuvre les réformes. Il convient de poursuivre les politiques budgétaires dans le plein respect du pacte de stabilité et de croissance, avec une différenciation adéquate des efforts budgétaires selon les États membres, tenant ainsi compte des besoins en matière de stabilisation et des préoccupations relatives à la viabilité. Dans ce contexte, SOULIGNE qu'il est nécessaire de se prémunir contre un retour en arrière en ce qui concerne d'importantes réformes structurelles. RÉAFFIRME que l'Europe continue de connaître un problème de productivité, celle-ci affichant une croissance modérée et inférieure à celle d'autres économies avancées. Dans ce contexte, RÉAFFIRME l'importance des réformes structurelles et de l'investissement, y compris dans une éducation et une formation de haute qualité pour favoriser l'innovation et la numérisation et faciliter la diffusion des nouvelles technologies afin de stimuler la productivité et l'emploi.
13. PREND NOTE de l'attention accrue portée aux besoins d'investissement dans l'édition 2019 des rapports par pays et du fait que la Commission a annoncé que les recommandations par pays de 2019 mettraient davantage l'accent sur la prise en compte des besoins d'investissement. SE FÉLICITE que des progrès aient été réalisés par les États membres dans les domaines de l'amélioration de l'environnement des entreprises, de l'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, de la réduction des charges administratives et de la création de systèmes fiscaux justes et propices à la croissance, tout en constatant que les progrès ont été insuffisants pour supprimer les obstacles à l'investissement et augmenter le potentiel de croissance. RAPPELLE qu'il convient d'accorder la priorité à de nouvelles réformes structurelles pour supprimer les obstacles à l'investissement, augmenter le potentiel de croissance, améliorer encore le cadre institutionnel et l'environnement des entreprises, et renforcer tant l'efficacité de l'administration que la qualité de la réglementation. NOTE la nécessité de renforcer le marché unique, favorisant ainsi de nouvelles réformes structurelles concernant les marchés des produits et des services, et de réformer les cadres en matière d'insolvabilité, de manière à en accroître l'efficacité. Cela contribuerait aussi à améliorer la résilience et à permettre à l'économie de supporter les chocs.

14. SE RÉJOUIT de constater que la situation continue de s'améliorer dans le secteur bancaire et que les ratios de prêts non performants se sont stabilisés dans pratiquement tous les États membres de la zone euro qui étaient les plus touchés, ou s'orientent à la baisse, mais SOULIGNE que les progrès restent inégaux d'un État membre ou d'une banque à l'autre, d'où la nécessité, dans certains cas, de prendre des mesures supplémentaires conformément au plan d'action du Conseil. SOULIGNE en outre qu'il est nécessaire de continuer à sauvegarder la stabilité financière et à préserver l'indépendance de la politique monétaire.
15. SE FÉLICITE de l'amélioration continue de la situation sur les marchés du travail, mais NOTE que d'importants défis subsistent. Dans certains États membres, le chômage demeure élevé et les inégalités atteignent des niveaux supérieurs à ceux d'avant la crise. Il y a lieu de déployer des efforts supplémentaires pour réduire le chômage des jeunes et le chômage de longue durée et pour accroître la participation des femmes au marché du travail. Les marchés du travail et les systèmes socio-éducatifs doivent également s'adapter pour faire face aux difficultés posées par la mondialisation et les progrès technologiques, et pour faire face au changement d'ordre démographique. Dans ce contexte, MET L'ACCENT sur la nécessité de disposer de cadres de négociation des salaires aidant à fixer les salaires en fonction de l'évolution de la productivité et du chômage au niveau local et sectoriel, tout en respectant le rôle national des partenaires sociaux, ainsi que sur la nécessité d'une action politique pour faire en sorte que les institutions du marché du travail rendent possibles les ajustements nécessaires, favoriser le renforcement des compétences et la reconversion et veiller à l'efficacité des politiques actives du marché du travail.
16. SALUE la manière dont la Commission a incorporé le socle européen des droits sociaux dans les rapports par pays afin de suivre l'évolution des performances en matière sociale et d'emploi, ce qui a permis de continuer à mettre l'accent sur les déséquilibres macroéconomiques, ainsi que sur les principales priorités en matière de réformes économiques.
-